

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VITRY, CHAMPAGNE ET DER
Définition des périmètres de protection du captage d'eau potable
situé sur la commune de Somsois
Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

LE PREFET DE LA MARNE COMMUNIQUE :

Le dossier de définition des périmètres de protection du captage d'eau potable situé sur la commune de Somsois sera soumis à une enquête publique dans les formes déterminées par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Un dossier d'enquête sera déposé dans la mairie de Somsois **du vendredi 14 juin 2024 au lundi 15 juillet 2024 inclus**, pour que les habitants et intéressés puissent en prendre connaissance aux jours et horaires habituels d'ouverture au public et consigner sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, leurs observations sur l'utilité publique des périmètres projetés et les conséquences des servitudes à imposer ou les transmettre par voie électronique à l'adresse suivante : pref-ingenierie@marne.gouv.fr en précisant l'intitulé de l'enquête dans l'objet du courriel. La préfecture transmettra ces observations au commissaire-enquêteur, ainsi qu'à la mairie de Somsois afin qu'elles soient insérées au registre d'enquête. La préfecture se chargera de la mise en ligne de ces observations sur le site internet des services de l'État dans la Marne : <http://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-declaration-d-utilite-publique> où le dossier sera également disponible.

Les intéressés pourront faire parvenir leurs observations par lettre adressée pendant la durée de l'enquête à Mme le commissaire-enquêteur, domiciliée au siège de l'enquête, mairie de Somsois – 8 grande rue - 51 290 Somsois
Mme Danièle DENYS, ingénieure d'études sanitaires en retraite, est désignée commissaire enquêteur titulaire et M. Claude GRAMMONT commissaire enquêteur suppléant.

Mme DENYS siègera à la mairie de Somsois:

- le vendredi 14 juin 2024 de 15h00 à 18h00 (ouverture de l'enquête),
 - le samedi 22 juin 2024 de 9h00 à 12h00,
 - le lundi 15 juillet 2024 de 15h00 à 18h00 (clôture de l'enquête)
- pour y recevoir les déclarations des intéressés.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur exprimera ses conclusions motivées sur l'utilité publique des périmètres projetés en précisant si elles sont favorables ou non à l'adoption du projet et dressera procès-verbal de l'opération dans un délai d'un mois à compter de l'expiration de l'enquête.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur pourra être consultée au siège de la communauté de communes Vitry, Champagne et Der, dans la mairie de Somsois et à la préfecture de la Marne. Il sera également mis en ligne sur le site internet susvisé

Châlons-en-Champagne, le 22 MAI 2024
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur,


Nicolas KIEFFER